

## Le cas de l'Antonios P

Journées d'études 2007 de l'Observatoire des Droits des Marins

par

**Anny MORANDY**

Il s'agissait d'un cargo citerne de 27 ans arrivé à Sète le 6 juin 2006 en provenance d'Italie ; le bateau était chargé de vins.

Equipage de 9 roumains et 2 syriens le bateau avait de nombreux problèmes techniques et les marins avaient 3 mois de retard de salaire, 42.000\$ de dettes et le capitaine dans un tel état d'ébriété qu'il fut incapable de faire rentrer le bateau au port.

Brion, le consignataire a procédé le 4 août à une saisie conservatoire du bateau pour 45.000€ de dettes.

Le bateau n'a **jamais été** techniquement abandonné car l'armateur a toujours envoyé de l'argent au compte goutte notamment pour la nourriture, soit 1000€ pour la nourriture en juillet. Mais l'armateur ne pouvait pas payer toutes les dettes du bateau d'un montant de 60.000€ et la mise à prix du bateau à été de 650.000 €.

Un certain nombre de membres de l'équipage est parti avec une avance sur salaires, le 2 octobre grâce au foyer des marins de Marseille (AMAM).

Le 13 novembre les dettes furent payées. Les marins sont restés plusieurs mois dans l'incertitude mais le bateau ne fut jamais réellement abandonné. Cela pose la question qu'est ce qu'un bateau abandonné ?